Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

**Conseil Municipal**

**Procès-Verbal de la séance du vendredi 24 mars 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 mars 2023 à 18 heures, selon convocation du 15 mars 2023.

**Etaient Présents**: Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints, Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Odile POTARD conseillères municipales.

**Étaient représentées :** Madame Chantal LECHOPIER par Monsieur Vincent THIBAUD.

Madame Saskia VAN LISHOUT par Madame Marie-Paule WILLEMS

Madame Odile POTARD, conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 février 2023**Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s’ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n’étant formulée le procès-verbal est approuvé à l’unanimité par les membres présents et représentés. Le procès-verbal du 09 février2023 est ainsi arrêté.

**II- Ordre du jour :**   
◼Approbation des comptes de gestion 2022 /BP principal et annexe eau-assainissement

◼Vote des comptes administratifs 2022 /BP principal et annexe eau-assainissement

◼Avenant N° 3 à la délégation de service public du 01/01/2014

◼Demande de subvention auprès du Département

« Busage du fossé le long e la voie communale N° 10 Champagnat »

◼Demande de subvention auprès du Département

« Aménagement de sécurité dans la traversée du bourg RD 61 »

◼Extension du Parc d’activités de la croisière

◼Questions diverses

Approuvé à l’unanimité par les membres présents.

**III – Approbation des comptes de gestion 2022**

**BP principal et annexe eau/assainissement**Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, les comptes de gestion 2022, établis par le comptable ; Monsieur Philippe CEROUX, du Service de Gestion Comptable de Bellac.

**A 11 voix POUR, les comptes de gestion 2022 n’appellent aucune observation et sont approuvés par le conseil municipal.**

**IV - Vote des comptes administratifs 2022 BP principal et annexe eau/assainissement**Monsieur ROUSEAU, 1er adjoint au Maire présente aux membres du conseil les comptes administratifs 2022.

**Compte administratif 2022 budget principal :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  **SECTION D’INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 678 332.57 € DEPENSES : 534 016.65 €

RECETTES : 697 782.02 € RECETTES : 581 180.88 €

***Excédent 2022 : 19 449.45 € Excédent 2022 : 47 164.32 €***

**Compte administratif 2022 budget annexe eau/assainissement :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT SECTION D’INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 26 167.35 € DEPENSES : 68 963.83 €

RECETTES : 25 173.95 € RECETTES : 76 284.63 €

***Déficit 2022 : - 993.40 € Excédent 2022 : 7 320.80 €***

***Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote des comptes administratifs.***

*Madame POTARD soumet au vote les comptes administratifs 2022,*

A 10 voix POUR, les comptes administratifs 2022 sont votés.

**V –** **Avenant N° 3 à la Délégation de Service Public du 01/01/2014**

Suite au rejet de la délibération N° 202258 du 16 décembre 2022 pour cause d’illégalité et après accord de Madame la Sous-Préfète, Pascale Rodrigo, le Maire présente un nouveau projet.

Il s’agit avec l’accord de l’autorité compétente de prolonger l’actuelle Délégation de Service Public avec la SAUR, de nouveau d’un an afin de permettre à la commune de négocier avec l’un des syndicats des eaux existants sur le nord de la Haute-Vienne, la prise en charge de la gestion de l’eau au 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR, APPROUVE le projet d’avenant n°3 avec le délégataire (SAUR), AUTORISE Monsieur le Maire à signer l’avenant n°3 avec la société SAUR et

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l’exécution de la présente délibération.

**VI – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

**« Busage du fossé le long de la voie communale N° 10 Champagnat »**

Monsieur Rousseau, 1er Adjoint en charge de la voirie informe le conseil que les eaux de ruissellement provenant du haut du village de Champagnat s’écoulent dans un fossé, celui-ci étant profond, il serait nécessaire de le faire sécuriser par la pose d’une buse qui permettrait aussi l’évacuation des eaux stagnantes.

Après présentation d’un devis, par le 1er Adjoint, le Conseil Municipal délibère, à 11 voix POUR, adopte ce projet, demande au Maire de solliciter une aide financière à hauteur de 50 % auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Trois Elus souhaitent que plusieurs devis soient établis au moment de la réalisation des travaux.

**VII – Demande de subvention auprès du conseil Départemental**

**« Aménagement de sécurité dans la traversée du bourg RD 61 »**

Le Maire informe le conseil qu’il a sollicité le service voirie de l’ATEC départementale de la Haute-Vienne pour un projet d’aménagement de sécurité dans la traversée du bourg au niveau du commerce multi-services afin d’inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Il présente au conseil les détails du projet établi par l’ATEC 87 et l’estimation financière qui s’élève à 13 500 € H.T. soit 16 200 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, adopte ce projet avec l’ajout d’un panneau « interdit aux camions de + de 3T5 » et sollicite le Maire pour déposer un dossier de subvention à hauteur de 50 %, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

**VIII – Extension du parc d’Activités de la Croisière**

Le Maire donne lecture au conseil du projet de délibération relatif à la concertation préalable de l’extension du parc d’activités de la Croisière. Après discussion des membres du conseil, ce point est voté à 11 voix POUR.

**IX-Questions diverses**

**Intervention de Monsieur Guibert**

**\*Commerce multi services**

Le Maire informe le conseil qu’il a reçu un mail de Camille Sebaux représentant 1 000 cafés concernant l’inauguration prochaine du commerce multi-services. Le Maire souhaite qu’un groupe de travail d’Elus soit constitué pour l’organisation de cette réception en partenariat avec les gérants Yann et Stéphanie et Camille Sebaux qui les accompagne dans ce projet.

**\*Repas des Aînés**

Mesdames Marie-Paule Willems et Odile Potard sont en charge de ce dossier.

**\*Courrier de Madame Desmarets**

Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier de Madame Célia Desmarets évoquant un problème

d’eaux pluviales qui s’écoulent sur sa propriété en cas de fortes pluies. Monsieur Rousseau est en charge de contacter le technicien voirie de la communauté de communes pour avoir un avis afin de faire cesser cet incident.

**\*Certificat d’urbanisme**

Le Maire informe le conseil que Maître Bruot-Leday, Notaire à Saint-Sulpice-les-Feuilles a déposé une demande de certificat d’urbanisme opérationnel concernant les terrains AB N° 42 et AB N° 43, parcelles communales vendues en parcelles constructibles.

Les services de la DDT ont répondu défavorablement à cette demande sauf si la commune accepte de prendre en charge une extension du réseau électrique de 50 ml. Le conseil demande au Maire de prendre contact avec Maître Bruot-Leday et les futurs acquéreurs pour échanger sur ce point avant la signature de l’acte définitif.

**\*Validation du zonage d’assainissement**

Le Maire demande au conseil de prévoir une réunion pour étudier les diagnostics de chaque station d’épuration. Monsieur Thibaud est en charge de ce dossier.

**\*Médaille du mérite agricole 2023**

Le Maire informe le conseil qu’il a reçu des services de la Préfecture un avis favorable pour la candidature proposée par le conseil municipal.

**\*SYDED**

Le Syded a sollicité les communes pour la désignation d’un élu référent qui souhaiterait s’investir sur la thématique des déchets et de l’économie circulaire.

Monsieur Olivier Blondet a été désigné Elu référent pour la commune.

**\*Orange.**

Des conseillers d’Orange seront présents sur la place de l’église le jeudi 6 avril 2023 pour présenter la Fibre. Grâce à ce dispositif les administrés pourront se renseigner sur l’éligibilité et le raccordement de leur logement.

**\*Arrêté pour le parc éolien de la commune de Mailhac-sur-Benaize**

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil l’arrêté préfectoral autorisant la SAS « PARC EOLIEN DE MAILHAC-SUR-BENAIZE à exploiter un parc éolien composé de 7 éoliennes et de 2 postes de livraison sur la commune de Mailhac-sur-Benaize.

**\*Par éolien VOLKSWIND FRANCE SAS**

Le Maire informe le conseil qu’il a rencontré en mairie un représentant du parc éolien VOLKSWIND FRANCE SAS afin de discuter de l’étude d’un projet éolien sur le territoire de la commune.

**Intervention de Marie-Paule Willems.**

**\*Rempoissonnement de l’étang.**

Madame Willems informe le conseil que plusieurs carpes ont été retrouvées mortes à l’étang du camping. Après avoir pris contact avec le fournisseur de poissons, celui-ci a proposé

de dédommager la commune en fournissant l'équivalent de carpes perdues en tanches et gardons pour le prix de 150€ (prix des carpes) lors d’une prochaine commande.

**\*Chasse aux œufs**

Madame Willems (ayant pouvoir pour Madame Saskia Van Lishout) indique au conseil qu’une chasse aux œufs est prévue le samedi 8 avril au camping. Mesdames Chantal Lechopier et Saskia Van Lishout sont en charge de son organisation.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Signatures : Philippe Guibert, Maire Odile POTARD, secrétaire de séance,